

---

**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)  
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE  
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

---

Quatrième réunion du sous-groupe sur l'impact  
environnemental du groupe du pétrole et du gaz en mer de la  
Convention de Barcelone (OFOG)

REMPEC/WG.55/1/1  
26 avril 2023  
Original : anglais

Floriana, Malte, 23-24 mai 2023

**Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et élection du bureau**

**Ordre du jour provisoire annoté et projet d'agenda**

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## **Note du Secrétariat**

Ce document fournit de brèves informations sur les actions à entreprendre par la Réunion, ainsi qu'une proposition d'agenda. L'agenda préparé par le Secrétariat est de nature provisoire et peut-être modifié par la Réunion si considéré approprié.

## **Introduction**

1 La Quatrième Réunion du sous-groupe sur l'Impact Environnemental du Groupe du Pétrole et du Gaz en mer de la Convention de Barcelone (OFOG), ci-après dénommé la Réunion, est organisée à Floriana, Malte, du 23 au 24 Mai 2023, conformément au Programme de Travail et au Budget 2022-2023 du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), également nommé PNUE/PAM, adopté lors de la Vingt-deuxième réunion ordinaire des Parties Contractante à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et des Protocoles (Antalya, Turquie, 7-10 Décembre 2021) (UNEP/MED IG.25/27).

2 La Réunion, organisé par le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), en collaboration étroite avec l'Organisation Maritime Internationale, est financée par le Fonds d'Affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF).

3 Les principaux objectifs de la Réunion sont :

- .1 Examiner et fournir des directives complémentaires sur les progrès réalisés, communiqués et mis à jour pour le biennium en cours, en lien avec la mise en œuvre du Protocole Offshore ;
- .2 Examiner et approuver pour considération lors de la Vingt-troisième Conférences des Parties (COP 23) :
  - 1) Programme de surveillance Offshore – Indicateurs Communs IMAP ;
  - 2) Projet de normes et directives Offshore sur l'enlèvement des installations (démantèlement) en mer et des aspects financiers connexes ;
  - 3) Examen technique des Annexes du Protocole Offshore de la Mer Méditerranée ;
- .3 Informer sur les progrès concernant la ratification du Protocole Offshore et sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'Action Offshore pour la Méditerranée, incluant son Plan d'action détaillé, en ayant pour objectif une implémentation soutenable sur le long terme.
- .4 Assurer une mise en commun des bonnes pratiques et des enseignements tirés par les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone, ainsi que parmi les autres Organisations Internationales compétentes, les partenaires du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM), et le secteur privé en lien avec les activités offshore.

4 L'audience ciblée pour la Réunion sont les représentants Gouvernementaux responsable de la ratification et la mise en œuvre, application, du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Protocole Offshore). Les représentants de chaque Parties Contractantes de la Convention, membres participants de l'OFOG, ont été invités ainsi que les Organisations ayant le statut d'observateur/de partenaire du Plan d'Action pour la Méditerranée.

5 En vue d'assister la Réunion dans ses délibérations, le Secrétariat a préparé les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire de la Réunion.

## **Ouverture de la Réunion**

6 La Réunion s'ouvrira le Mardi 23 Mai 2023 à 0900 heures et il est attendu qu'elle se clôture le Mercredi 24 Mai 2023 à 1700 heures.

## **Organisation de la Réunion**

### **Règlement intérieur**

7 Le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses protocoles (UNEP/IG.43/6, Annex XI) s'appliquera *mutatis mutandis* aux délibérations de la présente Réunion.

### **Election du bureau**

8 **La Réunion sera invitée à élire un Président, un Vice-Président et un Rapporteur.**

### **Langue de travail**

9 Les langues de travail utilisées pendant la réunion seront l'anglais et le français. L'interprétation simultanée en anglais/français/anglais sera assurée pendant la réunion. Tous les documents de travail seront disponibles dans les deux langues officielles du Centre, c'est-à-dire en anglais et en français. Les documents d'information seront disponibles dans leur langue d'origine.

10 La Réunion pourra envisager de définir des groupes de travail à la fin de la première journée afin de traiter des questions spécifiques restées en suspens pendant les sessions plénières.

### **Point du jour 1      Adoption de l'ordre du jour**

11 L'ordre du jour, comme proposé dans le document REMPEC/WG.55/1/Rev.1, et annoté dans le présent document, sera examiné et soumis à la Réunion pour adoption. La Réunion sera également invitée à s'accorder sur un agenda pour ses délibérations. Une proposition d'agenda figure en Annexe du présent document.

### **Point du jour 2      Programme de surveillance Offshore – Indicateurs Communs IMAP**

12 Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat fournira des informations sur les Indicateurs Communs IMAP proposés, comme introduit dans le document REMPEC/WG.55/2.

13 Le Secrétariat fera référence aux documents suivants :

- .1 Les Indicateurs Communs IMAP proposés pour la surveillance dans le cadre Protocole Offshore, comme présentés dans le document REMPEC/WG.55/2 ;
- .2 Les Fiches Guides des Indicateurs Communs IMAP proposés, comme introduites dans le document REMPEC/WG.55/INF.3 ; et
- .3 Critères de Données / Dictionnaires de Données (DS/DD) associés aux Indicateurs Communs IMAP proposés, comme introduits dans le document REMPEC/WG.55/INF.4.

14 Les participants seront encouragés à présenter leurs points de vue sur les Indicateurs Communs IMAP proposés à la surveillance dans le cadre du Protocole Offshore.

15 **La Réunion sera invitée à présenter ses commentaires avec pour but d'avoir une liste d'Indicateurs Communs IMAP finalisée et à soumettre à la Réunion des points focaux du PAM et à la COP 23 pour considération.**

**Point du jour 3      Projet de normes et directives Offshore sur l'enlèvement des installations**

16      Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera un projet de normes et directives Offshore régionales sur l'enlèvement des installations en mer et des aspects financiers connexes.

17      Le Secrétariat fera référence aux documents suivants :

- .1      le résumé du travail du Groupe de Correspondance Intersessions (GCI) sur le projet de normes et directives Offshore régionales sur l'enlèvement (démantèlement) des installations en mer et des aspects financiers connexes, dans le document REMPEC/WG.55/3 ; et
- .2      le projet proposé de normes et directives Offshore régionales sur l'enlèvement (démantèlement) des installations en mer et des aspects financiers connexes, préparé par le pays coordinateur du GCI, avec la compilation des retours et commentaires reçus, comme présenté dans le document REMPEC/WG.55/INF.5 ;

18      Les participants seront encouragés à présenter leurs points de vue sur le projet de normes et directives Offshore régionales sur l'enlèvement (démantèlement) des installations en mer et des aspects financiers connexes.

19      **La Réunion sera invitée à prendre les mesures appropriées pour une approbation future de lignes directrices Régionale sur l'enlèvement (démantèlement) des installations en mer et des aspects financiers connexes.**

**Point du jour 4      Examen technique des Annexes du Protocole Offshore de la Mer Méditerranée**

20      Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera les recommandations pour l'examen technique des Annexes I, II et III du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Protocole Offshore).

21      Le Secrétariat fera référence aux documents suivants :

- .1      le résumé du travail du Groupe de Correspondance Intersessions (GCI) sur les recommandations pour l'examen technique des Annexes I, II et III du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Protocole Offshore), et la compilation des retours et commentaires reçus, respectivement présentés dans les documents REMPEC/WG.55/4 and REMPEC/WG.55/INF.6.

22      Les participants seront encouragés à présenter leurs points de vue sur les recommandations pour l'examen technique des annexes.

23      **La Réunion sera invitée à examiner et présenter ses commentaires sur les recommandations à soumettre pour considération à la réunion des points focaux du PAM et à la COP 23.**

**Point du jour 5      État d'avancement de la mise en oeuvre du Plan d'action Offshore pour la Méditerranée**

24      Le Secrétariat introduira le document REMPEC/WG.55/5, sur l'État d'avancement de la mise en oeuvre du Plan d'action Offshore pour la Méditerranée.

25 Les Parties Contractantes seront invitées à faire le point sur les progrès réalisés depuis la 3<sup>ème</sup> réunion de l'OFOG qui a eu lieu en 2021, en soulignant les réalisations ainsi que les défis relatifs à la mise en œuvre du Plan d'Action Offshore pour la Méditerranée.

**Point du jour 6**            **Point de situation sur la ratification du Protocole Offshore de la Mer Méditerranée**

26 Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera un point de situation sur la ratification du Protocole Offshore de la Mer Méditerranée, comme introduit dans le document REMPEC/WG.55/6.

27 **La Réunion sera invitée à** présenter ses commentaires et conseils au Secrétariat sur les difficultés associées à la ratification du Protocole Offshore de la Mer Méditerranée, ainsi que ses propositions pour encourager la ratification.

**Point du jour 7**            **Programme de coopération technique et de développement des capacités**

28 Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera une version actualisée du Programme de coopération technique et de développement des capacités, contenue dans le document REMPEC/WG.55/7.

29 **La Réunion sera invitée à** présenter ses commentaires et conseils au Secrétariat sur les prochaines étapes à entreprendre.

**Point du jour 8**            **Plan d'Action détaillé révisé et Programme de Travail 2024-2025**

30 Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera une version révisée du Plan d'Action détaillé, incluant la stratégie de mobilisation des ressources, comme introduit dans le document REMPEC/WG.55/8.

31 **La Réunion devrait fournir** des avis et directives au Secrétariat sur les prochaines étapes à suivre afin de mettre en place un processus soutenable pour la mise en œuvre du Protocole Offshore, ainsi que son alignement avec le Programme de Travail 2024-2025.

**Point du jour 9**            **Autres activités/sujets**

32 Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants et le Secrétariat seront en mesure de soulever d'autres questions relatives au thème de la Réunion.

**Point du jour 10**          **Projet de conclusions et recommandations**

33 Au titre de ce point de l'ordre du jour, **la Réunion examinera, amendera** de manière appropriée, et adoptera, le projet de conclusions et recommandations qui résultera des délibérations de la Réunion, telle que préparé par le Rapporteur.

34 Le rapport de la Réunion sera préparé et diffusé après la Réunion.

**Clôture de la réunion**

35 Il est attendu à ce que la Réunion soit close par le Président, Mercredi 24 Mai 2023 à 17h00.

\*\*\*\*\*

**Annexe****Proposition d'agenda**

<b>Jour 1 – Mardi 23 Mai 2023</b>		
08:30 – 09:00	<i>Inscription des participants</i>	
09:00 – 09:30	Ouverture de la Réunion	
09:30 – 09:45	Point 1 de l'ordre du jour	Adoption de l'ordre du jour
09:45 – 10:30	Point 2 de l'ordre du jour	Programme de surveillance Offshore – Indicateurs Communs IMAP
10:30 – 11:00	<i>Pause</i>	
11:00 – 12:30	Point 3 de l'ordre du jour	Projet de normes et directives Offshore sur l'enlèvement (démantèlement) des installations
12:30 – 14:00	<i>Pause déjeuner</i>	
14:00 – 15:00	Point 3 de l'ordre du jour (suite)	Projet de normes et directives Offshore sur l'enlèvement (démantèlement) des installations
15:00 – 15:30	<i>Pause</i>	
15:30 – 16:15	Point 4 de l'ordre du jour	Examen technique des Annexes du Protocole Offshore de la Mer Méditerranée
16:15 – 17:00	Point 5 de l'ordre du jour	État d'avancement de la mise en oeuvre du Plan d'action Offshore pour la Méditerranée

<b>Jour 2 – Mercredi, 25 Mai 2023</b>		
09:00 -10:30	Point 8 de l'ordre du jour	Plan d'Action détaillé révisé et Programme de Travail 2024-2025
10:30 – 11:00	<b><i>Pause</i></b>	
11:00 – 11:30	Point 7 de l'ordre du jour	Programme de coopération technique et de développement des capacités
11:30 – 12:15	Point 6 de l'ordre du jour	Point de situation sur la ratification du Protocole Offshore de la Mer Méditerranée
12:15 – 12:30	Point 9 de l'ordre du jour	Autres activités/sujets
12:30 – 14:00	<b><i>Pause déjeuner</i></b>	
14:00 – 15:00	Point 10 de l'ordre du jour	Conclusions et recommandations
15:00 – 15:30	<b><i>Pause</i></b>	
15:30 – 16:45	Point 10 de l'ordre du jour (suite)	Conclusions et recommandations
16:45 – 17:00		Clôture de la Réunion